

LE LYCÉE POLYVALENT

SECTIONS GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE



L'Institution Robin

L'Institution Robin est un Établissement Privé Catholique associé à l'État par contrat. Il relève de l'Académie de Grenoble et il est sous la tutelle du Diocèse de Grenoble-Vienne. Il est placé sous la responsabilité d'un directeur général, qui est garant du projet éducatif et de l'unité de la communauté éducative.

Équipe de direction

Jérémy TORRESAN
Directeur Général

Olivier DROUIN
Adjoint au chef d'établissement,
Directeur Lycée Polyvalent

Jonathan MASCLEF
Responsable de niveau 2nde

Virginie CATTAUD
Responsable de niveau 1ère

Alexandra ESTATOF
Responsable de niveau Terminale

Johana DA SILVA
Conseillère Principale d'Éducation

Équipe Pédagogique

75 professeurs

Des éducateurs de vie scolaire

L'Institution Robin est constituée de plusieurs unités d'enseignement réparties sur 4 campus à Vienne (38) et à Sainte-Colombe (69) :

Campus de Sainte Colombe

Collège

Lycée Polyvalent, sections générales, technologiques et professionnelles

Direction Générale & Administrative

Campus de Vienne Centre

École Robin

Pôle Enseignement Supérieur

Unité de Formation en Apprentissage

Campus de Vienne Sud

Lycée Polyvalent, section hôtellerie

École Saint Louis

La section générale et technologique du Lycée Polyvalent se situent à Sainte-Colombe et disposent de ses propres locaux : salles d'enseignement général, centre de documentation, salles informatiques, laboratoires et gymnase.

Les élèves et les familles trouvent dans le bâtiment «Colisée» les services de la vie scolaire et le directeur en charge de la section générale & technologique du Lycée Polyvalent.

Projet éducatif

Les principaux axes du projet visent à :

- Mettre la **relation** et le **respect** de la personne au cœur de l'établissement en se référant explicitement à l'Évangile.
- **Éduquer** le jeune comme une personne en devenir pour lui permettre de s'insérer positivement dans la société.
- **S'ouvrir** aux réalités du monde extérieur avec enthousiasme et confiance.

Pour ce faire, le lycée met tous les moyens en œuvre pour que tout élève sortant de Terminale puisse avoir une vision claire de la poursuite de ses études dans une formation qui correspond à ses choix et à son projet professionnel.



Conditions d'admission

Les parents et le jeune ont un entretien préalable avec le Directeur Général, l'adjoint au Chef d'Établissement, directeur du Lycée Polyvalent ou l'un de ses représentants pour faire connaissance, présenter le projet éducatif et pédagogique de l'établissement, ainsi que l'organisation des études. L'admission dans l'établissement ne peut reposer que sur un objectif commun de la famille

Nos objectifs

- Aider les jeunes à devenir lycéen,
- Développer l'autonomie et la prise de responsabilité,
- Accompagner la réussite de tous les élèves,
- Aider chacun à construire son projet d'orientation et préparer la poursuite d'études dans l'Enseignement Supérieur,
- Favoriser l'enrichissement culturel.

et de l'école : l'intérêt de l'enfant et sa réussite scolaire dans le cadre du projet éducatif de l'Institution Robin.

Le chef d'établissement confirme ou refuse l'inscription en fonction des places disponibles à l'issue de la période d'inscription (généralement au mois de février précédant l'année d'entrée au lycée) et sous réserve que le conseil de classe du collège d'origine ait formulé un avis favorable pour le passage dans la classe supérieure.

Être élève au Lycée général et technologique, c'est adopter une attitude résolument tournée vers son travail, faite d'exigences envers soi-même, de réflexion et d'approfondissement. Nous veillons particulièrement à ce que chacun des jeunes qui nous est confié puisse bénéficier d'un environnement, d'enseignements et de projets de qualité.

Nous tenons à offrir à chacun un accompagnement personnalisé dans une démarche de coéducation et de dialogue constant avec les familles. En prenant en considération les conseils des encadrants, ils apprendront chaque jour à donner le meilleur d'eux-mêmes.

La voie Générale

La voie générale conduit à la poursuite d'études supérieures principalement en université, classes préparatoires aux grandes écoles ou en écoles spécialisées mais permet également de poursuivre en BTS ou BUT.

L'enseignement de la voie générale est composé de cours communs, qui garantissent l'acquisition d'une culture commune, et de spécialités choisies par l'élève, pour approfondir leurs connaissances et affiner progressivement leur projet.

La voie Technologique

La voie technologique prépare à des études supérieures technologiques en deux ans et permet de continuer une formation plus poussée conduisant à une licence professionnelle ou un diplôme d'ingénieur. Des passerelles sont possibles en licence universitaire après un BTS.



Organisation des enseignements

L'enseignement est organisé conformément aux programmes et instructions de l'Éducation Nationale. Le lycée propose des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions. Il offre trois types d'enseignements :

- Des enseignements communs à tous les élèves permettant d'acquérir un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir et qui donnent une culture générale indispensable à la compréhension du monde moderne.
- Des enseignements de spécialité qui permettent aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines précis et de les préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- Des enseignements optionnels permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.

Seconde : cycle de détermination

La classe de seconde générale et technologique est commune aux élèves souhaitant s'orienter vers la voie technologique ou vers la voie générale. C'est avant tout une classe de détermination où l'élève teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une orientation en première. C'est à l'issue de la seconde que les élèves choisissent l'une de ces voies.

Première et Terminale dans les différentes voies

Une spécialisation progressive : la classe de première comprend une partie importante d'enseignements communs tout en permettant un début de spécialisation grâce à trois enseignements de spécialités choisis pendant l'année de seconde.

En classe de terminale, une spécialisation plus forte dans la perspective d'une poursuite d'études supérieures.

Accompagnement à l'orientation

Au sein du Lycée Général et Technologique, nous avons à coeur d'accompagner les jeunes vers une orientation qu'ils auront choisie, à laquelle ils pourront prétendre et dans laquelle ils réussiront. Au-delà du projet personnel de l'élève, on parle bien du projet de vie de chaque jeune. Cette accompagnement est mis en oeuvre à tous les niveaux du lycée dans le cadre d'un horaire dédié. Pris en charge par les professeurs principaux et les responsables de niveau, les élèves constituent sur les trois années un dossier d'orientation active.

La dernière réforme en date vise également au rapprochement des lycées et de l'enseignement supérieur en mettant en place un continuum pédagogique du bac -3 au bac +3. Pour tous les lycéens qui aspirent à poursuivre en études supérieures et quel que soit le cursus envisagé, l'accompagnement en amont et en aval est essentiel et détermine la réussite.

Dès son entrée en seconde, le jeune s'inscrit donc à minima dans cette dynamique de parcours. L'Institution Robin à la chance de disposer d'un pôle d'enseignement supérieur qui permet aux lycéens de découvrir le fonctionnement et les exigences du post bac.

• **En seconde,** ce temps dédié prépare les élèves à l'entrée en classe de première et à leurs choix de spécialités en voie générale ou de série en voie technologique en fonction de leurs goûts et de leurs potentialités.

• **En classe de première et de terminale,** l'accompagnement est davantage axé sur la préparation de la poursuite d'études dans le supérieur.

Différents temps, interventions, salons, forum, échanges avec des professionnels, des représentants d'université, d'écoles, des anciens élèves,...pourront leur être proposés et seront autant d'occasions offertes à chaque jeune pour éclairer son projet d'orientation.

Projets, voyages, sorties pédagogiques

Les apprentissages au lycée sont éclairés par de multiples détours pédagogiques (intervenants, sorties à l'extérieur, voyages linguistiques, productions diverses, ...).

Des sorties obligatoires et des conférences peuvent être organisées à tous les niveaux selon les projets élaborés par les enseignants.

Bourses

L'établissement est habilité à recevoir des boursiers nationaux.

Les demandes doivent se faire au mois de janvier dans les établissements d'origine, c'est à dire, pour les nouveaux élèves de seconde, pendant l'année de 3ème.

Transport scolaire

Élèves domiciliés en Isère :

Communes de Vienne
Condrieu Agglo :
<https://transportscolaire.vienne-condrieuagglomeration.fr/usager/>

Ville de Vienne (bus LVA)

(sauf quartiers de Collonge, de L'isle et de Malissol - voir ViennAgglo)

Autres communes de l'Isère

(cars Transisère)
www.isere.fr

Les élèves déjà détenteurs d'une carte magnétique OURA / usagers des lignes desservies par ViennAgglo, Transisère ou LVA, doivent conserver leur carte d'une année à l'autre.

Cette carte sera téléchargée chaque nouvelle année du trajet requis ; aucune autre carte ne sera délivrée.

Élèves domiciliés dans le Rhône :

S'abonner sur le site
www.abonnement.cars.rhone.fr

Élèves domiciliés dans la Loire :

S'abonner sur le site :
www.loire.fr



Carte d'accès

Chaque élève reçoit une carte personnalisée lui permettant :

- L'Accès à l'établissement en dehors des heures d'ouverture du portail.
- De payer ses consommations à la «Cafèt» (carte à recharger).

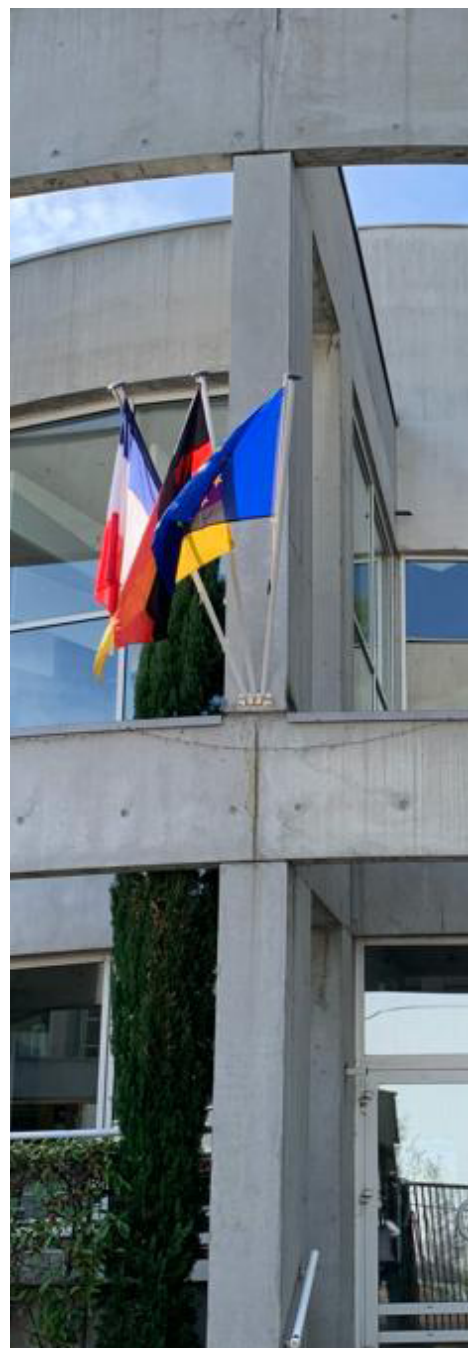
Livres

Ils sont fournis par l'établissement et financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour tous les niveaux.

Pass Région

Durant le mois de juin qui précède la rentrée, vous devez créer un compte sur le site passregion.ra.auvergne afin d'obtenir la carte Pass Région. Celle-ci est gratuite et donne de nombreux avantages pour les sorties culturelles, la pratique sportive...

Nous vous demandons d'avoir fait les démarches le 1^{er} jour de la rentrée.



LA VIE AU LYCÉE

VIE SCOLAIRE

Horaires

8h-17h40 (11h50 le mercredi) avec 50 min à 1h30 de pause déjeuner selon l'emploi du temps. Pas de cours le mercredi après-midi sauf pour des DS en 1^{ère} et Terminale ou des ateliers dès la 2^{nde}.

Restaurant

Les lycéens peuvent prendre un repas complet au self-service ouvert de 11h15 à 12h45.

D'autre part, des espaces dédiés pour les lycéens sont ouverts de 7h30 à 16h30.

L'offre de restauration est composée de la «Cafét» et d'un food-truck, avec une possibilité de réservation via l'application «My Sodexo».

Pastorale

Des propositions et un accueil pour tous. Un chemin de foi et des temps de catéchèse facultatifs sont proposés.

Centre de documentation et d'information

Espace de travail avec accès à de nombreux ouvrages et à des outils informatiques.

Espace de travail

- Libre accès à des salles équipées d'ordinateurs.
- Zone de travail collaboratif.
- Foyer des lycéens.

Suite Office 365

Tous les élèves disposent d'un abonnement à Office 365, incluant une adresse mail scolaire, un accès à Teams et au Pack Office.

Ambassadeurs verts

Les éco-délégués mettent en place diverses actions : repas zéro déchet, clean-walk, plantations, installation poubelles de tri sélectif, sensibilisation en classe...

Association sportive

L'établissement propose un large éventail d'activités sportives. Les élèves participent régulièrement à des compétitions territoriales, départementales, et régionales organisées par l'UGSEL.



SUIVI DE L'ÉLÈVE ET LIEN AVEC LES FAMILLES

École directe

L'application en ligne pour suivre la scolarité (cahier de texte numérique, notes, bulletins, ENT, messagerie), la vie scolaire (absences, retards...), l'administration (factures, certificats de scolarité, bulletins trimestriels), organiser la rencontre parents-professeurs, carnet de vie scolaire dématérialisé.

Un bulletin par période

Avec moyennes, absences, retards, et appréciations du conseil de classe.

Une association

L'APEL, association des parents d'élèves (et parents correspondants).

Des rencontres

Réunion de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique (1^{ère} quinzaine de septembre).

Rencontres parents-professeurs

Bilan individuel (En fin de période).

Rendez-vous avec les professeurs ou responsables de niveaux

Tout au long de l'année.

INSTITUTION ROBIN

**Établissement Catholique
d'Enseignement Privé associé à l'État**

Contact

Institution Robin
40 Impasse de l'église
69560 Sainte-Colombe

contact@institution-robin.fr
04.74.53.01.21

Actualités

L'Institution Robin vous propose de suivre la vie de l'établissement sur son site internet et sur ses différents réseaux sociaux.

www.institution-robin.com

